



Les espaces naturels sensibles

Protéger ce qui est sensible. Préserver la qualité. Vous tenez à ces espaces qui font la richesse mayennaise ; le département engage différentes actions de sauvegarde et de protection de ces lieux à la fois utiles à l'écosystème naturel local et à votre plaisir contemplatif !

Les Espaces naturels sensibles, des zones remarquables à préserver.

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont des espaces à l'aspect géologique, écologique et paysager remarquable présents en Mayenne. Le département de la Mayenne compte 58 sites dont 14 bénéficient d'une politique de restauration et de valorisation.

Les Espaces Naturels Sensibles sont diversifiés : forêts, milieux aquatiques, tourbières... De différentes tailles, ils sont implantés sur tout le territoire. Vous souhaitez en savoir plus sur les Espaces Naturels Sensibles ? Découvrez les dès maintenant sur notre carte dédiée !

Valoriser la biodiversité, éduquer à l'environnement, développer le tourisme mayennais est une priorité pour le département. Elle s'intègre dans le schéma départemental des espaces naturels sensibles créé en 2018 et a comme principaux objectifs :

- Identifier, mettre en valeur et préserver le patrimoine naturel en Mayenne
- Suivre une politique orientée et construire autour de la richesse écologique locale

Le Département mobilisé pour maintenir la richesse écologique en Mayenne

Pour valoriser au mieux la richesse des écosystèmes présents sur le territoire, le département engage plusieurs actions.

1. Préserver et faire connaître les Espaces naturels sensibles de Mayenne

Gestion, aménagement sur les sites qui appartiennent au département : Il assure la gestion de six espaces naturels sensibles. Il fait l'inventaire, aménage les espaces et prévoit les travaux nécessaires à la restauration de ces milieux, que le département souhaite ouverts à tous.

Partenariats avec les propriétaires de sites naturels : préserver et faire connaître au plus grand nombre, l'existence de ces sites remarquables.

La corniche de Pail, la vallée de l'Erve, la rivière Mayenne, la butte du Montaigu, pour ne citer qu'eux, font partie des sites naturels à découvrir sur le territoire.

2. Maintenir et protéger les espaces naturels sensibles

Pour protéger les sites sensibles, le département pratique de nombreux travaux à l'année comme le boisement, la fauche d'exportation, le battage de la fougère, etc.

Il accompagne également le maintien de l'activité agricole : une convention est passée avec les agriculteurs locaux pour connaître et réfléchir ensemble à l'exploitation de leurs parcelles.

Le département de la Mayenne aide aussi financièrement les collectivités propriétaires d'espaces naturels sensibles.

Grâce à de nombreuses expérimentations faites sur le territoire, le département s'appuie sur ses compétences pour apporter conseil et accompagnement pour mener à bien cette politique de protection. L'animation de réseaux et le partage d'expériences représentent une part importante de ses activités.

Le saviez-vous ? Vous pouvez découvrir les Espaces naturels sensibles à travers des sorties organisées tout au long de l'année !

Chaque année, un agenda des sorties ENS est publié pour inviter les Mayennais à découvrir leur patrimoine riche en faune et flore remarquable. De nombreuses sorties gratuites pour le grand public sont organisées et financées par le département. Au programme pour petits et grands : chemins de randonnée pour découvrir les sites, sorties nocturnes, découverte d'un moulin, ou d'espèces rares, etc.